



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

P R E F E T D E L ' I S E R E

ARRETE N° 2015- ...

Portant interdiction de circulation à tous les véhicules

Sur la RN85 dans les deux sens de circulation à hauteur de la rampe de Laffrey entre le PR (63+600) situé sur la commune de Laffrey et le PR (57+200) situé sur la commune de Notre Dame de Mésage

**LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la route et notamment ses articles R.411-18 et R.411-25 :

VU le code de la voirie routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

CONSIDERANT qu'en raison d'une chute de blocs qui s'est produite le 3 janvier 2015 autour de 13h30 sur la RN 85 au niveau de la rampe de Laffrey,

CONSIDERANT qu'il existe un risque fort que de nouveaux éboulements se produisent, qu'à ce stade, tout risque d'éboulement supplémentaire n'est pas écarté et qu'il convient dès lors d'assurer la sauvegarde des usagers de la route,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère :

- ARRETE -

ARTICLE I :

Tous les véhicules sont interdits à la circulation dans les deux sens de circulation de la RN 85 entre le PR (63+600) commune de Laffrey et le PR (57+200) commune de Notre Dame de Mésage.

Des déviations sont mises en place pour l'accès à la commune de Notre Dame de Mésage et le transit des véhicules.

ARTICLE II

En tant que de besoin, la signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, par les services gestionnaires de voirie.

ARTICLE III :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère,
- Monsieur le colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Isère,
- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,
dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires de l'Isère,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité publique de l'Isère,
- Monsieur le Directeur interdépartemental des routes Centre Est,
- La Fédération Départementale du BTP ,
- La Fédération Nationale des Transporteurs Routiers,

A GRENOBLE, le 03 janvier 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet, par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

David RIBEIRO

